



7. LE SACREMENT DE PENITENCE ET DE RECONCILIATION

INTRODUCTION

Les différents noms du sacrement expriment un aspect du sacrement, que nous allons développer ensuite :

- la « conversion » : le baptême est la première conversion ; seconde conversion, après le baptême, est une attitude permanente (cf. Vatican II, *Lumen Gentium* 40)
- la « pénitence » désigne l'attitude de repentir qui conduit à demander pardon
- la « confession » désigne l'aveu des péchés commis
- le « pardon » et la « réconciliation » désignent la grâce transmise par le sacrement

Le pardon donné est une bonne nouvelle qui nous révèle la miséricorde infinie de Dieu : on peut relire les paraboles bibliques qui évoquent cette miséricorde (exemple : Lc 15).

Pourquoi demander pardon après le baptême ?

Car si le baptême nous pardonne tous les péchés et efface le péché originel, demeure en nous une inclination qui nous pousse au mal (cf. Romains 7,7). Le baptême n'empêche pas la *concupiscence* (inclination au mal). 1 Jean 1,8 « Si nous disons que nous n'avons pas de péché, la vérité n'est pas en nous ». Par le sacrement de réconciliation Dieu nous pardonne les péchés commis après le baptême (ou depuis la dernière confession) : nous sommes réconciliés avec Dieu et avec l'Eglise.

Saint Ambroise : « il y a deux conversions dans l'Eglise, l'eau du baptême et les larmes de la pénitence »

Qu'est-ce que le péché ?

Toute acte librement posé qui s'oppose directement à Dieu (refus de son amour, rejet de la foi, absence totale de prière...) ou à la loi morale inscrite dans notre conscience.

Quel est l'effet du péché ?

Le péché produit l'effet inverse de la grâce de notre baptême (la charité). Certains péchés ne font que diminuer la grâce en nous (péché dit « véniel ») et certains péchés graves commis en pleine conscience peuvent même détruire la vie de la grâce en nous (péché dit « mortel »).

Rappel de la définition d'un sacrement : un signe visible qui transmet efficacement la grâce de Dieu, institué par le Christ et confié à l'Eglise.

Si le baptême a l'eau comme matière, et l'eucharistie le pain et le vin, quelle est la matière (= le signe par lequel le sacrement agit) du sacrement de pénitence ?

Ce sacrement porte sur les péchés commis, sur lesquels la grâce agit à condition que le pénitent pose trois actes :

1. LA CONTRITION/LE REPENTIR

Le regret des péchés par amour de Dieu (contrition parfaite) ou par crainte du jugement (contrition imparfaite)

→ d'où l'importance d'un « examen de conscience » : à la lumière de l'amour de Dieu, examiner sa vie, mettre au jour ses péchés.

2. L'AVEU DES PECHES (LA CONFESSION) :

Assumer la responsabilités de nos actes mauvais, librement (la culpabilité est diminuée si l'acte est moins libre, mais le caractère mauvais de l'acte demeure).

C'est pourquoi il ne faut pas confesser des grandes tendances de caractère (« j'ai tendance à être orgueilleux... ») mais des actes précis (« j'ai dit... j'ai fait... je n'ai pas... »)

L'aveu doit être complet : toute faute grave dont on a conscience doit être confessée, sinon la confession n'est pas validement célébrée. Le pardon ne peut qu'être total. Il ne faut pas cacher sa maladie au médecin !

3. LE FERME PROPOS DE CONVERSION : volonté de fuir le péché, de réparer ses fautes (expier, faire pénitence). Le prêtre donne une « pénitence » que le pénitent peut demander si le prêtre oublie.

Quelle grâce le sacrement transmet-il efficacement ?

- le pardon de Dieu, réconciliation avec Dieu
- effet de paix intérieure, d'apaisement de la conscience
- réconciliation avec l'Eglise, Corps du Christ (cf. pratique antique de la pénitence publique) : quand on pèche on affaiblit le Corps du Christ ; quand on se réconcilie avec Dieu on guérit le Corps blessé de l'Eglise.

Comment le Christ institue ce sacrement et le confie à l'Eglise ?

- Jean 20,22-23 « Recevez l'Esprit Saint : ceux à qui vous remettrez les péchés, ils leur seront remis. Ceux à qui vous les retiendrez, ils leur seront retenus ». Jésus confie à ses apôtres le ministère du pardon des péchés. Les évêques reçoivent cette mission, qu'ils délèguent aux prêtres.
- 2 Corinthiens 5,18 « Dieu nous a confié le ministère de réconciliation »
- Dans le Credo : « Je crois au pardon des péchés »

Comment se confesser ?

La célébration comporte les éléments suivants : Salutation et bénédiction ; Aveu (confession des péchés) ; Dialogue (paroles de conseil) ; Le prêtre donne une pénitence à accomplir ; Acte de contrition ; Absolution (formule sacramentelle) ; Envoi.

Il existe un certain nombre d'examens de conscience pour préparer sa confession. Vous trouverez des propositions dans la « fiche » jointe sur le site paroissial.